

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 7
Pouvoirs : 1
Votants : 8

856

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 18 octobre 2024**

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin (arrivé à 19h45)

**Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline LAROCHE Romain BROUHENA Christelle
Absent(s) non excusé(s) :
Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre
Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre**

570- DPU C 104 ET 627 CHEMIN DE LA FONTAINE MOREL

Monsieur le maire informe le conseil que la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner le concernant la vente des parcelles cadastrées section C n° 104 et 627, sises Chemin de la Fontaine Morel, appartenant

Il s'agit d'un bien d'une surface de 5 a et 78 ca comprenant une maison.

Le prix de la vente est de 68 468, 00 € frais d'acte en sus.

Considérant que la commune de MEHERS n'a pas de projet sur cette parcelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**, décide :

De ne pas exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section C n° 104 et 627, sises Chemin de la Fontaine Morel,

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN M.Pierre

**Transmis en préfecture le 06 décembre 2024
Certifié exécutoire le 06 décembre 2024**